

Fait à Paris, le 28 juin 2024

COMMISSION PARITAIRE NATIONALE POUR L'EMPLOI ET LA  
FORMATION PROFESSIONNELLE

## Objet : LABEL FORMATION 2025 – BRANCHE PROFESSIONNELLE DES ENTREPRISES D'ARCHITECTURE

### Lancement de la campagne de labellisation 2025

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : **15 septembre 2024**

Madame, Monsieur,

La Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et la Formation Professionnelle de la Branche Professionnelle des Entreprises d'Architecture agit sur la qualité des actions de formation professionnelle continue proposées aux salariés.

Une procédure de labellisation est mise en place depuis 2013. Elle permet à notre commission de distinguer les actions de formation au vu de critères de qualité, et de besoins en formation identifiés comme prioritaires par la Branche Professionnelle des Entreprises d'Architecture.

Les modalités de prise en charge des actions de formation labellisées sont décidées par la Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et la Formation Professionnelle et mises en œuvre par son opérateur de compétences. Le/la salarié(e) qui participe à une action de formation labellisée bénéficie d'une prise en charge renforcée.

La campagne de labellisation 2025 débutera à partir du 1er juillet 2024. Les organismes de formation ayant conçu des actions de formation répondant aux priorités de la Branche Professionnelle des Entreprises d'Architecture sont invités à déposer leurs dossiers de candidature exclusivement sur le site [www.labellisation-branche-architecture.fr](http://www.labellisation-branche-architecture.fr).

La date de clôture des dépôts est fixée au 15 septembre 2024.

Vous trouverez le règlement de participation annexé au présent courrier. Nous vous prions de bien vouloir le parcourir attentivement, car il contient des informations importantes concernant la procédure de dépôt des dossiers ainsi que les modalités d'évaluation de vos dossiers.

Il est à noter que tout dossier incomplet sera éliminé d'office. En cas de difficulté rencontrée avec notre plateforme de dépôt, n'hésitez pas à nous contacter par mail à [labellisation.formation@branche-architecture.fr](mailto:labellisation.formation@branche-architecture.fr). Vous pouvez également utiliser cette adresse pour nous faire parvenir des documents complémentaires (notamment des CV, lorsque plusieurs formateurs différents sont associés à une même action de formation) en précisant l'intitulé de la formation concernée et la date de dépôt du dossier correspondant.

#### FORMATIONS PRIORITAIRES 2025

Dans le cadre de l'ensemble des entreprises et des métiers concernés par l'ouverture du champ (architectes, maîtres d'œuvre, paysagistes, architectes d'intérieur), il est entendu que toutes les formations prioritaires décrites ci-après doivent pouvoir s'appliquer à chacun des métiers.

#### Priorité 1 – Transition écologique - Qualité constructive et environnementale

*\*Hors problématiques BIM*

- Architectures vernaculaires et aménagement bas carbone (matériaux, approche technique, etc.)
- Préservation des écosystèmes (le m2 non consommé, sensibilisation à la biodiversité)
- Gestion des eaux dans le projet (pluviales, grises, etc.)
- Thermique du bâtiment (systèmes actifs, passifs, été, hiver)

- Économie circulaire, réemploi
- Matériaux biosourcés (méthodes d'intégration au projet jusqu'à sa mise en œuvre)
- Règlementation RE 2020, décret tertiaire

## **Priorité 2 – Direction de l'exécution des travaux**

### *\*Hors problématiques BIM*

- Préparation de chantier
- Suivi et réception des travaux
- Maîtrise économique du projet
- Administration et comptabilité de chantier
- Mission d'ordonnancement de pilotage et de coordination (OPC) de chantier
- Intégration de l'économie circulaire et les matériaux biosourcés dans la conduite de travaux

## **Priorité 3 – Formations aux missions complémentaires aux missions de maîtrise d'œuvre**

### *\*Hors problématiques BIM*

- Conseil et accompagnement à la maîtrise d'ouvrage pour le montage d'opérations (rôle et place de l'architecte dans cette étape du projet)
- Programmation
- Assistance maîtrise d'ouvrage
- Accompagnement et démarche participative (AMU)
- Études d'exécution
- OPC
- Assistance au suivi de la vie du bâtiment ou de l'aménagement
- Diagnostics (audit énergétique, pathologie du bâtiment, etc.)
- Analyse du cycle de vie du bâtiment (QEB, etc.)
- Gestion et maintenance du bâtiment construit
- BIM Manager (hors formations exclusivement axées logiciel)

## **Priorité 4 – Administration et organisation de l'entreprise et des projets, gestion des ressources humaines**

### *\*Hors problématiques BIM*

- Gestion administrative du projet (différentes formes de contractualisations)
- Dossiers de réponses aux appels d'offres
- Gestion financière de l'entreprise et du projet
- Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)
- Gestion sociale :
- Veille réglementaire des activités des professions de la Branche
- Droit social, gestion des rémunération, GPEC, CSE, management des équipes
- Santé, qualité de vie et conditions de travail (QVCT, SSCT, Communication non violente, etc.)

## **Priorité 5 - Communication, négociation autour du projet**

### *\*Hors problématiques BIM*

- Adapter sa communication aux types d'interlocuteurs
- Argumenter et négocier

- Gérer les situations de conflit
- Concertation et médiation autour du projet
- Conduite de réunions

## **Priorité 6 – Projet et compétences constructives et normatives**

### *\*Hors problématiques BIM*

- Cultures et ingénierie des structures constructives (techniques, systèmes, assemblages et savoirs-faire artisanaux)
- Pièces écrites techniques et administratives (dont CCTP)
- Connaissance et application des normes et réglementations (réglementation incendie, réglementation accessibilité, etc.)
- Acoustique du bâtiment
- Lumière dans le bâtiment

La Branche Professionnelle des Entreprises d'Architecture vous remercie par avance pour votre contribution à cette démarche qualité.

**Pour la Coprésidence de la CPNEFP**

**Le Secrétariat de l'Association Paritaire de Gestion de la Branche Architecture**

# branche architecture